

**Prestations d'action sociale individuelles interministérielles
à réglementation commune Taux à la date du 1er janvier 2005**

PRESTATIONS		TAUX 2005
RESTAURATION		
	<i>Prestation repas</i>	1,03 €
AIDE A LA FAMILLE		
	<i>Prestation pour la garde des jeunes enfants</i>	2,64 €
	<i>Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant</i>	19,57 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS		
	<i>En colonies de vacances</i>	
	enfants de moins de 13 ans	6,28 €
	enfants de 13 à 18 ans	9,52 €
	<i>En centres de loisirs sans hébergement</i>	
	journée complète	4,55 €
	demi-journée	2,27 €
	<i>En maisons familiales de vacances et gîtes</i>	
	séjours en pension complète	6,61 €
	autre formule	6,28 €
	<i>Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif</i>	
	forfait pour 21 jours ou plus	65,16 €
	pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,10 €
	<i>Séjours linguistiques</i>	
	enfants de moins de 13 ans	6,28 €
	enfants de 13 à 18 ans	9,52 €
ENFANTS HANDICAPÉS		
	<i>Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)</i>	137,02 €
	<i>Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans* (montant mensuel)</i>	108,41 €
	<i>Séjours en centres de vacances spécialisés (parjour)</i>	17,93 €

Le taux indiqué est égal à 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales arrêtée au 1^{er} janvier 2005.